

Les impôts ont augmenté à tel point pour ces gens qu'ils paient environ \$2,000 en impôt sur le revenu. Un homme dont le revenu imposable se situe entre \$8,000 et \$10,000 paierait de \$2,000 à \$2,500 d'impôt sur le revenu. Le montant de la réduction devrait se limiter en toute justice à \$60, selon moi. Une limite de \$40 est insuffisante et n'aboutira à rien.

J'approuve également cette restriction car elle concorde avec ce que nous préconisons relativement à un crédit d'impôt. Une limitation en ce domaine serait particulièrement bénéfique. Indéniablement, si on accorde un allègement fiscal ce doit être là où il sera le plus utile et où il fera le plus de bien. Si on avait adopté un régime de crédit d'impôt, il aurait été plus facile de faire ce genre de chose. C'est ce que nous nous sommes évertués à faire comprendre lorsque nous critiquions le bill C-259 sur la réforme fiscale.

• (2010)

Voici un exemple classique sur la réduction forfaitaire de 3 p. 100 laquelle, pour le gros contribuable, se traduit par une économie appréciable. Supposons qu'un particulier ait un revenu taxable de \$25,000 et qu'il verse en moyenne 33 à 35 p. 100 de ce revenu en impôt, ce qui fait approximativement \$8,000. La réduction de 3 p. 100 lui permettra d'économiser \$240. Je ne vais pas lui chicaner \$240 sur un revenu taxable de \$25,000. Cette économie de \$240 ne représente pas beaucoup pour lui. Cependant, si ce même montant était épargné par un contribuable gagnant \$7,000, dont \$4,000 sont imposables, on pourrait réaliser les objectifs qu'on se propose pour le pays. Voilà où devrait porter notre effort.

Cette ligne de conduite s'harmonise avec la doctrine de notre parti touchant les modifications fiscales et les dégrèvements d'impôt. J'ai eu recours à des chiffres approximatifs, mais c'est ce mode de dégrèvement fiscal que je serais plutôt enclin à appuyer. C'est une mesure applicable une seule fois et qui ne s'étend pas sur un certain nombre d'années. Mes chiffres peuvent être quelque peu inexacts.

**Une voix:** Ce ne serait pas la première fois.

**L'hon. M. Lambert:** J'aime bien entendre le sage de Hamilton.

**M. Gibson:** Je n'ai rien dit.

**Une voix:** Encore une fois, vous avez tort.

**M. le président:** A l'ordre, je vous prie. Le député de Hamilton-Wentworth invoque le Règlement.

**M. Gibson:** Monsieur le président, j'avais toutes sortes d'idées en tête, mais je n'ai pas ouvert la bouche en l'occurrence.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur le président, je m'excuse auprès du député, mais il a tellement l'habitude de laisser tomber des propos irréflectés que j'ai immédiatement réagi comme l'aurait fait n'importe qui. Si quelqu'un d'autre a émis cet opinion, soit. Je disais donc qu'il s'agit de chiffres approximatifs, mais c'est la position que j'adopterais. A mon avis, le ministre d'État adjoint au ministre des

Finances ne s'opposerait pas si l'on fixait un plafond de \$60. Je sais qu'un député a l'intention de proposer une motion et je ne vais pas l'en frustrer. Cependant, il lui sera beaucoup plus facile d'obtenir notre appui s'il adopte ce chiffre de \$60. C'est tout ce que je dirai à propos de cet article.

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** Monsieur le président, je m'en veux de désappointer mes collègues, qui s'attendent sans doute à un discours profond de 40 minutes. J'ai présenté mes arguments essentiels cet après-midi à l'étape de la deuxième lecture. J'ai alors souligné que la mesure à l'étude est absolument injuste et inéquitable pour les contribuables et les pauvres en général, et qu'elle ne laissera pas beaucoup plus d'argent à ceux qui sont le plus sujets à le dépenser sans tarder, pour ainsi stimuler l'économie. En conséquence, je voudrais proposer l'amendement suivant au bill C-169:

Que l'article 1 du bill C-169, loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, soit modifié en substituant au chiffre «3 p. 100» à la 12<sup>e</sup> ligne le chiffre «6 p. 100», et en substituant au point à la 20<sup>e</sup> ligne une virgule, suivie immédiatement des mots «ou \$60, soit le moindre des deux.»

Je précise, par des exemples, les raisons de mon amendement. Je vous signale que dans sa forme actuelle le bill à l'étude répartit mal les avantages accordés. Les chiffres que j'ai cités lors du débat à la deuxième lecture le prouvent clairement. Si la Chambre accepte mon amendement, je propose de fixer à \$60 la limite maximale des déductions d'impôt. En calculant le résultat de ce que propose actuellement le gouvernement, nous constatons que les particuliers à revenu élevé épargneront beaucoup plus d'argent que les particuliers à revenu modeste ou peu élevé.

Ainsi, j'ai calculé qu'un particulier, avec deux personnes à charge, qui gagne \$100,000 par année, réalisera une économie de \$1,500 d'impôt. A l'autre bout de l'échelle, celui qui gagne \$2,000 épargnera la somme énorme de \$2.25. Dans les deux cas, je parle d'un contribuable qui a deux personnes à charge. Le travailleur qui gagne \$4,000 réalisera une économie de \$16.41, celui qui fait \$6,000, de \$32.28 et celui qui touche \$8,000, de \$49.62. Nous devrions nous efforcer de rectifier ce genre de mauvaise répartition des avantages prévus de sorte que les travailleurs au bas de l'échelle de salaire puissent bénéficier le plus possible de la modification proposée à la loi.

J'invite donc les députés vraiment désireux en ce moment d'apporter des avantages immédiats aux groupes à revenu modeste d'appuyer l'amendement pour s'assurer que l'argent ira à ces gens et non pas inutilement à ceux qui n'en ont réellement pas besoin.

• (2020)

Deuxièmement, en tant que stimulant économique, et c'est ce qui nous préoccupe à juste titre, c'est là un des aspects de la politique fiscale. En veillant à ce que les contribuables à revenu faible et moyen obtiennent ces \$60 nous verrons à ce qu'une part beaucoup plus importante en soit injectée rapidement dans notre économie, augmentant ainsi la demande de services et de produits, ce qui aura pour effet immédiat d'augmenter la demande de main-d'œuvre et de contribuer à la réduction du chômage.